

LE 8 MARS TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION

POUR GAGNER L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES !

POURQUOI 15H40 ? Parce que globalement, les femmes sont payées un quart de moins que les hommes et qu'à partir de 15 h 40 (pour

8 MARS
15^H40
L'HEURE DES COMPTES

une journée type), les femmes travaillent donc gratuitement.

Les femmes doivent souvent stopper leur carrière pour élever un enfant, c'est elles à qui on impose le temps partiel, soit par des contrats inférieurs à un temps plein (temps incomplet), soit après une maternité quand elles « se mettent à temps partiel ». Ce dernier phénomène répond à une logique économique: les femmes étant à temps de travail égal et qualification égale moins payées que les hommes.

En effet, les emplois ou les filières à prédominance féminine sont sous-évalués, y compris au sein de nos administrations et établissements. Ainsi, le taux de féminisation à Bercy est de 58%, or, si elles représentent 63% des agents de catégorie C du ministère, elles ne sont plus que 48% en catégorie A et 25% en catégorie A+. Le « plafond de verre » est donc une réalité largement répandue.

Ainsi par exemple, le projet de loi de « transformation de la Fonction publique » qui prévoit la casse des garanties collectives, va précariser un peu plus les travailleuses. Ce projet prévoit en effet, plus de précarité et de flexibilité, plus de part individualisée dans le salaire, la mise à mal des instances compétentes pour l'égalité, la lutte contre les discriminations et les violences, les conditions de travail ou encore les carrières.

La CGT demande que l'objectif de l'égalité réelle doit être intégrée à l'ordre du jour des instances et à chaque étape de la prise de décision avec :

- Des mesures pour la suppression des écarts de rémunération et des inégalités
- Un budget dédié pour la revalorisation des filières à prédominance féminine et des grilles indiciaires
- La suppression des freins à l'avancement
- L'obtention d'une analyse sexuée des conditions de travail
- la reconstitution des carrières de celles qui ont subi une pénalisation



Le 8 mars à
15H40, nous
vous
proposons de
cesser le
travail,

(En posant ½ journée de congé ou en faisant grève, un préavis a été déposé)

et de nous retrouver Place
de la République pour
une grande
mobilisation
associative et
intersyndicale.

Le 8 mars,
je porte
le foulard
violet





vous propose un



Ciné syndical

Le 7 mars de 12h30 à 14h

Au Centre Pierre Mendès France

Salle de Conférence, 139 rue de Bercy

**Nous vous proposons de visionner le film
documentaire :**

Harcèlement sexuel au travail : l'affaire de tous

Et d'en parler ensemble !



Absence autorisée par l'administration (HMI)